

Arrêté n° 1493

Objet : Autorisation de signature par le Président d'un marché de très haut débit et de réseaux souples

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,
l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil communautaire,

VU l'article 1 de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

VU l'arrêté N°1372 du 5 mai 2020 signé par le président qui fixe la fin du marché actuel de prestations de très haut débit et de réseaux souples au 30 juin 2020

CONSIDERANT, la nécessité de disposer d'un marché pour réaliser les prestations de très haut débit et de réseaux souples

ARRETE

ARTICLE 1 –Le président est autorisé à signer le marché de travaux de réseaux souples, d'infrastructures électriques et de fibre optique passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique. Le contrat est un accord passé pour une période de 1 an et renouvelable 3 fois de manière tacite soit une durée maximale de 4 ans. Le montant maximum est de 500 000 € HT pour la première année et de 1 500 000 € HT sur l'ensemble des 3 années suivantes.

ARTICLE 2 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant Monsieur le Président suspendant ce délai.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet et Madame la trésorière principale et sera affiché.

A Châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN